

Déchets phyto, comment les évacuer en 2023 ?

L'association Coléo organise la collecte, le recyclage et le traitement des produits phytosanitaires non utilisables (PPNU) et des emballages vides de déchets phytosanitaires (EVPP). Les premières collectes auront lieu en 2023 : il est encore temps de vous inscrire !

L'organisation des collectes

Les déchets phyto sont classés dangereux : par conséquent, les procédures sont encadrées et les coûts de traitement conséquents. La traçabilité est obligatoire et l'identification des quantités et types de déchets en amont est indispensable. C'est pourquoi Coléo organise des collectes de déchets phyto avec inscription et inventaire préalable obligatoires. Une fois l'inventaire clôturé, des points de collecte seront mis en place sur la côte Ouest et un planning de dépôt sera communiqué aux agriculteurs. En déposant vos déchets phyto dans les points de collecte, Coléo vous permet de les évacuer de vos exploitations agricoles et de répondre à vos obligations réglementaires.

Le financement des collectes

Pour rappel, des écocontributions sont appliquées à la vente des produits phyto à usage agricole depuis le 1^{er} juillet 2022. Elles sont reversées à l'association Coléo pour organiser la collecte et le traitement des déchets générés par les produits commercialisés à partir de cette date uniquement.

Pour les déchets issus de produits commercialisés avant le 1^{er} juillet 2022 :

- Pour les exploitations agricoles de la province Nord : l'inventaire, la collecte et le traitement seront organisés par Coléo et financés par la province Nord.
- Pour les exploitations agricoles de la province Sud : des solutions seront étudiées en fonction des inscriptions et de négociation avec la province Sud pour le financement.

Calendrier : les dates à retenir !

- 1 Inscriptions obligatoires avant le **13 août 2023** ;
- 2 Inventaire des déchets phyto obligatoire avant le **30 septembre 2023** ;
- 3 Dépôt des déchets phyto sur les points de collecte **fin octobre - début novembre**.

➤ Comment s'inscrire ?

En scannant le QR Code ci-contre >

ou en suivant le lien : forms.gle/vMkYxDF3xfbeFxSx6



coléo
Collecte, valorisation et traitement
des déchets agricoles.

Pour en savoir +

Coléo
Chargée de gestion opérationnelle : Tél. 78 29 83
association.coleo@gmail.com - Coléo NC